



COMPTE RENDU

CSE D'INSTALLATION DU 7 DECEMBRE 2023

Rôle et Désignations

Les trois rôles du CSE

- Rôle 1 : Votre CSE défend les salariés individuellement et collectivement (ex-DP)
- Rôle 2 : Le CSE est informé / consulté et gère les ASC (ex-CE)
- Rôle 3 : Le CSE agit pour la santé, la sécurité et les conditions de travail (ex-CHSCT)

Le bureau du CSE est composé d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint. La direction en a la présidence. Le budget de fonctionnement du CSE est fixé à 0,22 % de la masse salariale dans les entreprises d'au moins 2 000 salariés.

Le secrétaire du CSE est le porte-parole et l'interlocuteur privilégié de l'employeur. Il est chargé de l'ordre du jour conjointement avec la direction, des procès-verbaux de réunion et de la gestion des affaires courantes du CSE. L'adjoint vient en soutien du secrétaire et est en charge des attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Désignation du bureau au CSE de pôle emploi

23 votants : 4 CFDT, 4 CGC, 1 CGT, FO 5, SNAP 8, 1 SNU.

- secrétaire : Marie-Martine Lemercier (SNAP)
16 pour 7 blancs
- secrétaire adjoint : Paul Fargues (CGC)
16 pour 7 blancs
- trésorier : Aline Bouquet (SNAP)
15 pour 8 blancs
- trésorier adjoint : Catherine Coris (CGC)
19 pour 4 blancs

Désignation CSSCT

La commission santé sécurité et conditions de travail, conformément aux dispositions légales, se voit confier par délégation du CSE tout ou partie de ses attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail, à l'exclusion du recours à un expert et des attributions consultatives du comité.

Ses missions sont d'être en veille et de préparer les travaux et les délibérations du CSE afin de :

- Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'établissement.
- Mesurer et analyser les impacts des projets de l'établissement sur les conditions de travail ;
- Veiller à la prise en compte de la dimension «Qualité de Vie au Travail» au sein de l'établissement.

Pour la CSSCT, la liste complète est votée à l'unanimité des 23 votants :

- CFDT Maria Lefebvre
- CGC Sandrine Marivoët
- **CGT** Florence Lépine
- FO Béatrice Thafournel
- SNAP Cindy Chambrelan et Elodie Mennerun
- SNU Myriam Ziati

Désignation du référent en matière de lutte et d'agissement sexiste et sexuel

- Elodie Mennerun (SNAP)
15 pour et 8 blancs.

Désignation membres du CSEC (comité social économique central)

Ses attributions sont consultatives au niveau national en termes d'orientations stratégiques ou sur la situation économique et financière de l'établissement.

- Catherine Lecointe titulaire (CGC)
18 pour et 5 blancs
- Laurence Thireau en suppléante (SNAP)
17 pour et 6 blancs.

La désignation des commissions obligatoires est reportée à la demande des élus ainsi que pour les RP ; report au CSE ordinaire du 21 décembre.

Prochain CSE ordinaire le 21 décembre et le 14 décembre pour la CSSCT. Commission aides et secours le 19 décembre à 14H00.